



PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL
décision de délégation de signature de la DDCS

- 5 janvier 2010 -

SOMMAIRE

DECISION donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale de la cohésion sociale

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**DECISION
DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
(ARTICLE 44-I du DECRET N°2004-374 du 29 AVRIL 2004 MODIFIE)**

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment le 2° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} Ministre du 1^{er} janvier 2010 portant nomination de Mr Daniel VIARD en tant que Directeur Départemental de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature au Directeur Départemental de la cohésion sociale d'Indre-et-Loire ;

DECIDE

Article 1er :

Délégation est consentie aux agents en poste à la DDCS 37 pour signer dans le cadre de leurs attributions les actes mentionnés dans les différents chapitres de l'arrêté de délégation de signature au Directeur départemental de la cohésion sociale en date du 4 janvier 2010.

Chapitre I : M. Yannick MENANT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale

M. Claude LECHARTIER, inspecteur de la jeunesse et des sports

M. Gérard GUEGAN, ingénieur divisionnaire

Mme Nadine LORIN, agent contractuel

Chapitre II et III : M. Yannick MENANT

Mme Janie CAPTIER, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Chapitre IV : M. Yannick MENANT

Mme Cathy ANDRIAHAMISON, adjoint administratif

Mme Michèle ADAMSKI-DERIER, secrétaire administrative

Chapitre V : M. Gérard GUEGAN,

Mme Chantal FONTANAUD, attaché principal d'administration

Chapitre VI : M. Yannick MENANT

Mme Janie CAPTIER

Chapitre VII à XII : M. Claude LECHARTIER

Article 2 :

Les agents titulaires d'une délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre et Loire.

Fait à TOURS, le 5 janvier 2010

Le Directeur Départemental

De la Cohésion Sociale

Daniel VIARD

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : 0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:

Site Internet : <http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr>

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christine ABROSSIMOV, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture

Dépôt légal : 5 janvier 2010 - N° ISSN 0980-8809.